Plus de 10 000 cas d'intoxication alimentaire en 2017

Page 2

OUVERTURE DES COMMERCES LE PREMIER JOUR DE L'AÏD

La permanence respectée à 99%

Page 2

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6111 - DIMANCHE 17 JUIN 2018

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

CONCOURS AKLAM BILADI

L'appel aux auteurs

Page 9

Grâce à une résolution présentée par l'Algérie

L'ONU RÉCLAME UNE PROTECTION INTERNATIONALE DES PALESTINIENS

Il semble bien que la communauté internationale se dirige vers l'instauration d'un système de protection des civils palestiniens. Depuis les carnages barbares qui n'ont épargné ni les enfants, ni les femmes, ni même les personnels de secours, il devient évident que les milliers de civils palestiniens, qui manifestent pacifiquement pour leurs droits, sont devenus des cibles faciles pour les soldats israéliens et surtout les milices armées sionistes et les snipers, jamais jugés ni poursuivis pour leurs crimes.

Page 3



DR



LE PHÉNOMÈNE DE LA DÉPENDANCE PREND DE L'AMPLEUR

J'AI UN SMARTPHONE DONC J'EXISTE !

A toute notification je réagis, à toute vibration je réagis. Depuis tôt le matin et avant toute chose, je consulte le bulletin météo pour prendre les précautions nécessaires.

Page 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

AÏD EL-FITR À MÉDÉA
Récurrence du problème de transport

LA FÊTE marquant la fin du mois de jeûne s'est déroulée dans une ambiance peu agréable pour la population, qui a dû se plier aux contraintes liées à l'absence de transport public pour aller rendre visite à des proches ou à des malades hospitalisés et à la fermeture de certains commerces. Même si la fête n'a toujours rien perdu de sa saveur et dont les traits ont été visibles partout dans les rues, et qu'une sorte d'animation a été observée dès le matin, marquée nombreuses processions de fidèles se rendant dans les mosquées des quartiers, l'ambiance de la fête a été par la suite un peu ternie par la fermeture de certains commerces durant toute la matinée du 1er jour de l'Aïd. Pourtant, la direction du commerce a mobilisé 52 agents de contrôle à l'effet de vérifier le suivi du calendrier des permanences et d'agir contre les commerçants défaillants qui enfreignent la note de permanence et les dispositions de la loi 04/08 relative aux conditions d'exercice d'une activité commerciale. D'ailleurs, une liste comportant 1011 commerçants réquisitionnés a été établie par la direction du commerce, recensant 224 boulangeries, 241 commerces d'alimentation générale, 3 unités de lait pasteurisé et 3 unités de production de farine, ainsi que 360 opérateurs intervenant dans le secteur des services (restauration, boucherie, vulcanisation). Comme chaque année, ce sont plutôt les cafés qui ont respecté leur permanence et ouvert tôt leurs portes, ne tardant d'ailleurs pas à retrouver leur clientèle parmi les fumeurs invétérés et les amateurs de caféine et de boissons gazeuses. Ce sont les transports publics qui posent problème pour les citoyens voulant faire leurs déplacements et face auquel les autorités se sont montrées impuissantes. En effet, durant le 1er jour, aucun service n'a été assuré, aucun véhicule de transport urbain n'a assuré de rotation ou de desserte. Le désarroi des familles qui voulaient se déplacer pour rendre visite à un proche ou à un malade était palpable. A cela s'ajoute le prix du taxi clandestin qui, profitant de la circonstance, exige le double ou le triple du prix habituel de la course.

Nabil B.

OUVERTURE DES COMMERCES LE PREMIER JOUR DE L'AÏD
La permanence respectée à 99%

Les commerçants ont assuré à 99% la permanence pendant l'Aïd El-Fitr, et ce, à travers 13 circonscriptions administratives de la capitale. C'est ce qu'a indiqué Dehhar Ayachi, représentant de la direction du commerce de la wilaya d'Alger.



Alors que les années précédentes les consommateurs se plaignaient du non-respect des recommandations du ministère du Commerce obligeant les commerçant à assurer la permanence, pour cette année c'est plutôt la conscience professionnelle de ces derniers qui est avérée. En effet, Dehhar Ayachi, dans sa déclaration à l'Agence officielle, a précisé que « le taux de suivi de la permanence par les commerçants désignés à cet effet a atteint durant la matinée du premier jour de l'Aïd 99.93 % «.

Il a cependant signalé des cas de fraude. «Les agents de contrôle et de répression des fraudes ont relevé 3 infractions, dont deux concernent des locaux d'alimentation générale et une autre un marchand de fruits et légumes dans la circonscription administrative de Dar El Beïda «, a-t-il précisé.

Il a en outre fait savoir que 92 équipes relevant de la direction du commerce et composées de 184 agents des différents corps de répression des fraudes et de contrôle économique sont chargées de constater le respect des permanences durant l'Aïd El Fitr.

Ce taux « satisfaisant « a été atteint grâce aux « campagnes de sensibilisation, au contrôle et à la rigueur dans l'application de la loi «, a-t-il estimé.

En comparaison avec l'Aïd El Fitr précédent, le nombre des locaux devant assurer la permanence a augmenté de 7,33 %, et ce dans le but de couvrir les différents quartiers, y compris les nouvelles agglomérations. 4 594 opérateurs économiques et commerçants sur un total de 8 779 inscrits à Alger ont été mobilisés pour assurer la permanence pendant l'Aïd, selon les services du commerce de la capitale.

Ces mêmes services soulignent, à travers la décision de wilaya n° 4191 datée du 20 mai 2018 portant organisation de la permanence des commerçants et opérateurs économiques durant l'Aïd El Fitr en 2018, « l'obligation « pour les commerçants concernés par la permanence de respecter l'organisation. Rappelons que les services du ministère du Commerce établissent des listes des commerçants concernés par le système de permanence pendant cette fête religieuse. Pour cette année ce sont près de 50 000 commerçants qui sont concernés par cette permanence à travers le territoire national.

Les commerces contrevenants seront confrontés à la force de la loi, qui prévoit des amendes allant de 30 000 à 300 000 dinars, voire la fermeture pendant 30 jours du commerce, pour non-respect de la loi 08-04 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.

Lilia Ait Akli

INTOXICATIONS ALIMENTAIRES
Plus de 10 000 cas enregistrés en 2017

DE GRAVES dysfonctionnements en matière d'hygiène, de transformation, de transport et de conservation des produits alimentaires provoquent, chaque année, des milliers de cas d'intoxication alimentaire entraînant, parfois, des décès.

Plus de 10 000 cas d'intoxications alimentaires ont ainsi été enregistrés en 2017 et 926 au cours des premiers mois de 2018, par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, relevant que 40 % des cas surviennent durant les fêtes et 60 % au niveau des restaurants collectifs, particulièrement les écoles et universités.

Le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Dr Djamel Fourar,s a fait savoir que les intoxications alimentaires avaient connu une nette augmentation au cours des dernières années, passant de 3 838 cas en 2014 à 5 191 en 2015 et 2016, puis à plus de 10 000 cas en 2017, prévoyant une hausse significative de ces chiffres en 2018. Il a indiqué, à ce propos, que ces chiffres « ne reflètent pas la réalité «, d'autant que les cas enregistrés sont des intoxications collectives déclarées dont les victimes se déplacent au niveau des centres sanitaires dès l'apparition des symptômes chez deux ou trois personnes ayant consommé le même plat durant les fêtes ou dans des restaurants collectifs d'établissements éducatifs ou universitaires, relevant que de nombreux cas individuels « recourent à l'automédication et ne consultent de médecin qu'en cas de complications «.

Le responsable a également mis en garde contre une augmentation des intoxications durant la saison estivale, marquée par une hausse du mercure, la multiplication des fêtes et l'apparition des vendeurs ambulants sur les plages. Parmi les aliments responsables de ces intoxications Dr Fourar a cité les glaces, la viande hachée, les œufs ainsi que le lait et ses dérivés, expliquant ce phénomène par la rupture de la chaîne de froid, la propreté des ustensiles de cuisine, en plus de l'exposition des repas à l'air. A ce titre, le même responsable a affirmé que les intoxications alimentaires sont de la responsabilité de plusieurs secteurs, notamment les ministère du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie, ainsi que celle des associations de protection du consommateur, voire même du citoyen. Il a souligné, à cette occasion, le rôle du « ministère de la Santé dans la sensibilisation autour de la prévention contre ce phénomène «.

La responsable du Laboratoire de bactériologie des aliments, des eaux et de l'environnement à l'Institut Pasteur d'Algérie, Dr Fouzia Mouffok, a précisé que l'analyse de denrées alimentaires met en évidence certains types de bactérie qui causent les intoxications alimentaires, telles que la listeria qui a été détectée dans le fromage, affirmant que certains types de fromage sont importés en gros et que certaines unités vendent ces quantités au détail sans respecter les règles d'hygiène en étiquetage ou en emballage. Dans ce contexte, la même spécialiste a appelé les unités d'étiquetage ou de production de certaines denrées alimentaires périssables ou exposées à la prolifération des bactéries à « la nécessité de se conformer aux règles d'hygiène et de stérilisation « vu qu'il est impossible de soumettre toutes les grandes quantités produites aux analyses et au contrôle et que, dans pareils cas, l'échantillon qui subit des analyses « ne reflète jamais la situation réelle «.

Pour prévenir le phénomène des intoxications alimentaires, la même interlocutrice a appelé à la nécessité de mener une étude sur les denrées qu'il faut contrôler dans les différentes chaînes de production au sein de toutes les unités nationales, et ce en vue de déterminer la chaîne qui pourrait « constituer un danger «, assurant à ce propos, que «les moyens indispensables à cette opération sont disponibles «. Par ailleurs, et avec l'approche de la saison estivale, le chef de service du laboratoire des bactéries anaérobies et du botulisme au sein du même institut le Dr Saida Merad, a mis l'accent sur « la nécessité d'éviter les intoxications alimentaires qui peuvent être mortelles, à travers le respect des règles d'hygiène et de la chaîne de froid, à partir de la source jusqu'à la cuisson, en passant par la conservation, sans oublier d'éviter de prendre des repas fast-food qui sont exposés aux rayons du soleil et aux bactéries «.

Lynda Louifi

GRÂCE À UNE RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR L'ALGÉRIE

L'ONU RÉCLAME UNE PROTECTION INTERNATIONALE DES PALESTINIENS

Il semble bien que la communauté internationale se dirige vers l'instauration d'un système de protection des civils palestiniens. Depuis les carnages barbares qui n'ont épargné ni les enfants, ni les femmes, ni mêmes les personnels de secours et les infirmiers urgentistes, il devient évident que les milliers de civils palestiniens, qui manifestent pacifiquement pour leurs droits, sont devenus des cibles faciles pour les soldats israéliens et surtout pour les milices armées sionistes et les snipers, jamais jugés ni poursuivis pour leurs crimes.

L'Assemblée générale de l'ONU, réunie en session d'urgence a adopté, à une très large majorité, une résolution présentée par l'Algérie et la Turquie condamnant Israël pour les violences à Ghaza et réclamant un mécanisme de protection international pour les civils palestiniens.

La résolution a été adoptée par 120 voix pour, huit contre et 45 abstentions. Seuls l'Australie, le Togo et quatre petits Etats insulaires du Pacifique ont voté au côté d'Israël et des Etats-Unis contre la résolution.

Washington avait mis son veto à une résolution similaire au Conseil de sécurité il y a deux semaines de cela. Peu avant l'adoption, l'Assemblée générale a rejeté, au terme d'une longue bataille de procédures, un amendement à ce texte introduit par les Etats-Unis pour condamner le mouvement Hamas.

Avant la mise aux voix de cet amendement, l'Algérie avait soumis une motion de non décision, pour demander à l'Assemblée générale de ne pas se prononcer sur la proposition américaine, estimant qu'elle visait à détourner l'attention de l'assemblée de son principal objectif, à savoir la protection du peuple palestinien. La motion déposée par l'Algérie, qui a reçu le soutien de nombreux pays, n'a pas été adoptée.



Le décompte final des voix a fait ressortir 59 voix pour, 78 contre et 26 abstentions.

Mis ensuite, aux voix, l'amendement des Etats-Unis a recueilli 62 voix pour, 58 contre et 42 abstentions, mais a été rejeté par le président de l'Assemblée, car n'ayant pas recueilli la majorité des deux tiers des membres présents et votants tel que l'exige l'article 48 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Le rejet de l'amendement a été confirmé malgré la motion d'ordre introduite par la délégation américaine.

S'exprimant peu avant le vote, l'ambassadeur d'Algérie auprès de l'ONU, Sabri Boukadoum, a souligné que la situation en Palestine constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le bilan des événements à Ghaza, a-t-il relevé, est « dramatique «, les femmes, les enfants et les infirmières n'étant pas épargnés. «Israël a odieusement violé les fondements du droit international», a accusé le représentant de l'Algérie avant d'appeler les Etats membres à faire montre de fermeté et d'appuyer la résolution.

« Votez en faveur de la paix, votez en faveur de la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier», a déclaré l'ambassadeur avant de conclure son intervention.

Abondant dans le même sens, Riyad Mansour, l'observateur permanent de l'Etat de Palestine, a dénoncé « la mauvaise foi « des tenants d'un amendement qui aurait déséquilibré radicalement la résolution et éloigné l'Assemblée de l'objectif essentiel qui est de protéger les civils et d'appeler au respect du droit international humanitaire.

Le texte adopté condamne Israël pour les violences à Ghaza, et préconise l'examen de mesures qui garantissent la sécurité et la protection des civils palestiniens dans les territoires occupés.

A cet effet, la résolution invite le secrétaire général à examiner la situation qui prévaut à Ghaza et dans les territoires occupés et à soumettre, dans un délai de deux mois, un rapport comprenant des propositions sur les moyens de garantir la protection des civils palestiniens se trouvant sous occupation israélienne, et de créer un mécanisme de protection international.

Le texte demande que des mesures soient prises immédiatement pour mettre fin au bouclage et aux restrictions imposées par Israël à la circulation et aux entrées et sorties de la bande de Ghaza, y compris avec l'ouverture durable des points de passage vers la bande de Ghaza pour l'acheminement de l'aide humanitaire et la circulation des marchandises et des personnes.

Outre la demande pour la fourniture d'une aide humanitaire immédiate et sans entrave à la population de Ghaza, le projet de résolution encourage l'adoption de mesures concrètes dans l'optique d'une réconciliation interpalestinienne, y compris à l'appui de l'action de médiation entreprise par l'Egypte, en vue de réunifier la bande de Ghaza avec la Cisjordanie sous l'autorité d'un gouvernement palestinien légitime.

La résolution demande aussi aux parties et à la communauté internationale de redoubler d'efforts afin d'instaurer les conditions nécessaires au lancement de négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final, pour mettre fin à l'occupation israélienne et parvenir à une paix juste, globale et durable.

M. K.

RENEGOCIATION DE L'ACCORD DE PÊCHE UE-MAROC

LE FRONT POLISARIO DÉPOSE UN RECOURS EN ANNULATION

LE FRONT Polisario, a déposé, avant hier, un nouveau recours en annulation contre la décision du Conseil de l'Union européenne (UE), qui autorise la Commission à ouvrir des négociations avec le Maroc, pour étendre l'accord de pêche UE-Maroc au Sahara occidental et à son espace maritime, a annoncé M'hamed Khadad, membre du Secrétariat du Polisario.

«Face à l'incapacité de la Commission européenne à assurer le respect des arrêts de la Cour, le Front Polisario n'a d'autre choix que de saisir, à nouveau, les juridictions de l'UE, au nom du peuple du Sahara occidental, pour demander l'annulation des négociations en cours», a écrit M. Khadad également ministre chargé de la coordination avec la MINURSO dans une Déclaration.

Ces négociations, a-t-il Khadad, «violent le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, et les droits y relatifs, se tenant dans le cadre de la politique annexionniste du Maroc», ajoutant qu'»elles ne pourront que déboucher sur un nouvel accord illégal».

Cette décision a été prise le 16 avril dernier par le Conseil de l'UE, autorisant la Commission à ouvrir des négociations,



avec le Maroc, pour étendre l'accord de pêche UE-Maroc au Sahara occidental et à son espace maritime, alors que, rappelle M. Khadad, les arrêts du 21 décembre 2016 et du 27 février 2018, de la Cour de justice de l'UE condamnent «définitivement» cette pratique.

«En 1986, lors de l'adhésion du Royaume d'Espagne, au lieu de tourner le dos aux accords secrets de Madrid, l'UE a choisi d'endosser la pratique née de ces accords, en incluant systématiquement le Sahara occidental dans le cadre de ses relations commerciales avec le Royaume du Maroc», a écrit le responsable sahraoui.

Il a souligné, dans ce contexte, que «pour le peuple du Sahara occidental, le préjudice subi est considérable. Non seulement les revenus générés par ces accords ont permis aux forces marocaines d'occupation de financer leur politique annexionniste, mais l'UE a également contribué à cette politique, en subventionnant directement l'implantation d'infrastructures marocaines en territoire sahraoui occupé».De plus, prolongeant inutilement les souffrances du peuple du Sahara occidental, mettent à mal les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Horst Kohler, car, tant que l'UE traitera le Sahara occidental comme un prolongement du Maroc, ce dernier refusera toute négociation directe avec le Front Polisario.

Rappelant, l'entêtement de la Commission à négocier, avec le Maroc, des accords internationaux applicables au Sahara occidental, en lieu et place du peuple de ce territoire, ainsi que la non-reconnaissance par l'UE et ses Etats membres de la souveraineté du Maroc sur le territoire sahraoui, le membre du Front Polisario a regretté la tenue des deux premiers rounds des négociations, à Rabat, en violation flagrante du statut séparé et distinct du Sahara occidental.

M. Khadad a, par conséquent, affirmé qu'après avoir obtenu de haute lutte la reconnaissance en justice des droits du peuple du Sahara occidental, le Front Polisario reste déterminé à agir pour que ces droits soient effectivement respectés par l'UE et le Maroc dans le cadre de leurs relations bilatérales.

H. B.

VISITE DU MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU À MÉDÉA

LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE DÉVASEMENT DE 10 BARRAGES

M. Hocine Necib, ministre des Ressources en eau, a procédé jeudi à la mise en service des systèmes d'alimentation en eau potable de deux agglomérations et a visité le barrage Ghrib, où il s'est enquis des conditions de prise en charge du problème de prolifération des algues.



Apportant des précisions sur le phénomène des algues qui ont envahi la surface du barrage, le ministre a déclaré que son département a arrêté un important programme de dévasement touchant une dizaine d'ouvrages à travers le pays. Dans le cadre de ce programme, a-t-il dit, une opération concernant le dévasement du barrage d'El-Hamiz, dans la wilaya de Boumerdès, est en phase de lancement. L'opération qui va utiliser des équipements modernes a été confiée à une entreprise spécialisée et un bateau se chargera de l'exécution des travaux de dragage, et ce avec un taux d'intégration de 80 %. Concernant le phénomène de prolifération des algues, qui affecte depuis quelques semaines l'eau desservie à travers le réseau de distribution du chef-lieu de la wilaya de Médéa, qui présente un aspect verdâtre et dégage une odeur fortement répugnante, le ministre a indiqué que le problème a été pris en charge et que l'eau a retrouvé son aspect normal. Le problème qui a suscité un doute sur la qualité de l'eau et de nombreux commentaires sur les réseaux sociaux, a trouvé sa solution selon les propos du ministre, qui a affirmé qu'»il n'y a aucun problème de potabilité de l'eau ou encore d'altérabilité de la qualité, comme cela a été confirmé par les analyses de laboratoire». D'ailleurs, a-t-il poursuivi, l'eau distribuée a a retrouvé sa «couleur limpide et ne dégage plus d'odeur» grâce aux lessivages des oueds en amont et aux débordements du niveau du barrage, ce qui a entraîné une diminution des algues dans l'ouvrage. Le ministre a aussi procédé à la mise en service du système d'AEP de l'agglomération de Aïn Ouksir, 110 km au sud du chef-lieu de wilaya, desservant, au quotidien, une population estimée à 6 000 habitants. Le ministre a également mis en service l'adduction de la ville de Zoubiria, 40 km au sud du chef-lieu de wilaya, à partir du système de transfert de Koudiet Acerdoune pour le renforcement de l'AEP au profit d'une population de 18 000 âmes. Il a été souligné par les responsables de la direction des ressources en eau de Médéa, à propos des opérations retenues dans le programme d'urgence alloué à la wilaya, qu'un approvisionnement quotidien sera atteint vers la fin de l'année en cours à travers l'ensemble des 64 communes que compte la wilaya, et ce pour une population d'environ 700 000 habitants.

Par ailleurs, une convention-cadre de partenariat entre l'Agence de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE) et l'ADE a été signée à cette occasion, sous la supervision du ministre. Elle porte sur « la mise en œuvre de l'opération d'installation de macro-compteurs dans la zone pilote de la wilaya de Médéa en vue de sa généralisation au niveau national». Selon le communiqué émis par l'AGIRE, «lsa généralisation progressive de l'installation des compteurs à l'ensemble des points d'eau permettra de lutter contre les gaspillages de la ressource, et ce dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'incitation à l'économie de l'eau».

De Médéa, Nabil B.

Publicité

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية بجاية
مديرية البيئة
مديرية التنظيم والشؤون العامة
تأشيرة المطابقة
رقم 1217
بتاريخ 08 ماي 2018

قرار رقم 1237 مؤرخ في 08 ماي 2018 يتضمن فتح تحقيق عمومي لمدى التأثير على البيئة لمشروع وحدة إنتاج منتجات الحليب ومشتقاتها لفائدة الشركة ذات المسؤولية المحدودة ملبنة الصومام (SARL) (Laiterie Soummam الواقعة ببلدية أقبو

إن والي ولاية بجاية

- بمقتضى القانون رقم 84-09 المؤرخ في 04 فبراير 1984 المتعلق بالتنظيم الاقليمي للبلاد؛
- بمقتضى القانون رقم 85-05 المؤرخ في 16 فبراير 1985 المتعلق بحماية الصحة وترقيتها المعدل والمتمم؛
- بمقتضى القانون رقم 90-29 المؤرخ في 21 / 12 / 1990 المتعلق بالتهيئة العمرانية المعدل والمتمم؛
- بمقتضى القانون رقم 90-30 المؤرخ في 21 / 12 / 1990 المتعلق بالأملاك الوطنية المعدل والمتمم؛
- بمقتضى القانون رقم 03-10 المؤرخ في 19 / 07 / 2003 المتعلق بحماية البيئة في إطار التنمية المستدامة؛
- بمقتضى القانون رقم 05-12 المؤرخ في 04 أوت 2005 المتعلق بالمياه المعدل والمتمم؛
- بمقتضى القانون رقم 11-10 المؤرخ في 22 جوان 2011 المتعلق بالبلدية؛
- بمقتضى القانون رقم 12-07 المؤرخ في 21 فبراير 2012 المتعلق بالولاية؛
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 94-215 المؤرخ في 27 جويلية 1994 المحدد لقواعد تنظيم أجهزة الادارة العامة في الولاية وهياكلها؛
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 95-265 المؤرخ في 06 سبتمبر 1995 الذي يحدد صلاحيات مديرية التقنين والشؤون العامة والادارة المحلية وقواعد تنظيمها وعملها؛
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 96-60 المؤرخ في 27 جانفي 1996 المتضمن إنشاء مفتشية البيئة في الولاية المعدل؛
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 06-198 المؤرخ في 31 ماي 2006 المحدد للتنظيم المطبق على المنشآت المصنفة لحماية البيئة؛
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 07-144 المؤرخ في 19 ماي 2007 الذي يحدد قائمة المنشآت المصنفة لحماية البيئة؛
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 07 - 145 المؤرخ في 19 ماي 2007 الذي يحدد تطبيق ومحتوى وكيفيات المصادقة على دراسة وموجز التأثير على البيئة؛
- بناء على البرقية الوزارية رقم 18.917 المؤرخة في 05 أفريل 2018 المتضمن تعيين السيد توفيق مزهود واليا لولاية بجاية بالنيابة؛
- بناء على القرار الولائي رقم 919.14 المؤرخ في 04 ماي 2014 المتضمن تجديد لجنة مراقبة المؤسسات المصنفة على مستوى الولاية المعدل؛
- بناء على القرار الولائي رقم 239 . 18 المؤرخ في 21 جانفي 2018 المتضمن تعيين الأشخاص المؤهلين للقيام بمهام المحافظين المحققين في مجال التحقيقات حول الملاءمة وعدم الملاءمة لسنة 2018؛
- بناء على القرار الولائي رقم 18.0944 المؤرخ في 02 أفريل 2018 المتضمن فتح تحقيق عمومي مدى التأثير على البيئة للمشروع؛
- بناء على الموافقة المبدئية رقم 518 - 18 المؤرخة في 13 مارس 2018 على دراسة مدى التأثير على البيئة المنجزة من طرف مكتب الدراسات التقنية في البيئة انسياكت؛
- نظرا لعدم إمكانية إنجاز التحقيق العمومي في الآجال المحددة بسبب عدم تبليغ القرار المشار إليه أعلاه في آجاله.

باقتراح من السيد مدير البيئة للولاية

يقرر

المادة الأولى: يفتح تحقيق عمومي لمدى التأثير على البيئة لمشروع وحدة إنتاج منتجات الحليب ومشتقاتها لفائدة الشركة ذات المسؤولية المحدودة ملبنة الصومام (SARL Laiterie Soummam) الواقعة ببلدية أقبو، وذلك ابتداء من 20 / 05 / 2018 إلى غاية 18 / 06 / 2018.

المادة 02: يعين السيد: عزوز فرحات، مهندس معماري رئيسي، كمحافظ محقق للقيام بتسجيل كل الملاحظات الكتابية أو الشفوية التي يمكن أن يبديها المواطنون أو المصالح المعنية بخصوص المشروع في سجل مرقم ومؤشر عليه يفتح لهذا الغرض، وفي حالة تعذره يستخلفه السيد: أوغليس توفيق، مهندس دولة للإدارة الإقليمية.

المادة 03: يفتح السجل على مستوى بلدية أقبو، في فترة أوقات العمل الرسمية خلال مدة شهر المقررة للتحقيق وذلك لكي يتسنى لكل شخص الاطلاع عليه كل يوم (ما عدا أيام الجمعة والسبت وأيام العطل)، وبدون ملء حظاته أو برسلها كتابيا إلى المحافظ المحقق.

المادة 04: يقوم المحافظ المحقق بإجراء كل الحقيقات وجمع المعلومات التكميلية الرامية إلى توضيح العواقب المحتملة للمشروع على البيئة على أن يختم التحقيق برأي صريح حول الملاءمة أو عدم الملاءمة.

المادة 05: يشهر هذا القرار عن طريق التلصيق بمقر الولاية، وكذا دائرة وبلدية أقبو كما يشهر بجريدتين يوميتين لتمكين المواطنين من الاطلاع عليه.

المادة 06: تلقى أحكام القرار الولائي رقم 0944 - 18 المؤرخ في 02 أفريل 2018 المشار إليه أعلاه.

المادة 07: يكلف السادة: الأمين العام للولاية، مدير التنظيم والشؤون العامة، مدير البيئة، رئيس دائرة أقبو، رئيس المجلس الشعبي البلدية أقبو، والمحافظ المحقق، كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي سيدرج ضمن نشرة القرارات الادارية للولاية.

الوالي

CONFÉRENCE DES PLÉNIPOTENTIAIRES DE L'UIT POUR L'AFRIQUE

Alger abrite la réunion préparatoire

ALGER abritera la 3ème réunion préparatoire de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour la région Afrique du 18 au 21 juin 2018, a indiqué hier le ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique.

Cette réunion intervient dans le cadre de la préparation de la Conférence des plénipotentiaires de l'UIT PP-18, qui se tiendra à Dubaï (Emirats Arabes Unis) du 29 octobre au 16 novembre 2018, et suite à la demande de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), précise la même source.

Cette réunion, qui vient compléter les deux premières réunions préparatoires qui se sont tenues respectivement en juillet 2017 à Victoria Falls (Zimbabwe) et avril 2018 à Abuja (Nigeria), aura comme objectif principal «la formulation, dans un document final, des propositions africaines communes reflétant les nouveaux enjeux des TIC en Afrique et les dispositifs qui contribueront à préserver les intérêts de la région». En outre, cette réunion préparatoire sera «une étape décisive dans le processus de coordination des points de vue au niveau régional en prévision de la conférence des plénipotentiaires, qui revêt une grande importance pour le développement futur des TIC en Afrique et constitue un enjeu stratégique pour le renforcement de la position et de la voix africaine sur la scène internationale», souligne-t-on.

La Conférence des Plénipotentiaires est l'organe suprême de l'UIT qui se tient tous les quatre ans.

A cette occasion, les Etats membres décident du rôle futur de l'organisation et déterminent sa capacité d'influencer et d'orienter l'évolution des technologies de l'information et de la communication dans le monde.

Cette Conférence détermine également les principes généraux de l'Union, adopte ses plans stratégique et financier pour une période de quatre ans et élit les membres de l'équipe de direction de l'Union, ainsi que les Etats membres du Conseil et les membres du Comité du Règlement des Radiocommunications.

M. B.

LE PHÉNOMÈNE DE LA DÉPENDANCE PREND DE L'AMPLEUR

J'ai un smartphone, donc j'existe !

A toute notification je réagis, à toute vibration je réagis. Depuis tôt le matin et avant toute chose, je consulte le bulletin météo pour prendre les précautions nécessaires.

L'autre réflexe quotidien, en début de matinée, est de m'informer sur le trafic routier pour savoir quel itinéraire prendre en vue de contourner les embouteillages et entamer ma journée avec bonne humeur Croyez-moi que cela n'aurait pas pu être facile sans mon smartphone.
Bien sûr que oui ! Grâce à l'application «Wini» j'arrive à localiser les points noirs pouvant affecter la trajectoire que j'emprunte pour me rendre au travail et voir s'il y a des routes secondaires plus fluides. Je pense que c'est le cas de beaucoup d'Algériens, comme le suggèrent les estimations de la Commission nationale des commerçants de la téléphonie mobile et de l'électronique, qui indique que l'Algérie recense plus de 30 millions d'usagers du téléphone mobile, dont 70% sont des smartphones.
Un tel chiffre ne pourrait que témoigner de l'engouement croissant chez les Algériens pour cette technologie qui s'adapte à leurs besoins et aspire souvent à être à l'écoute de leurs exigences.



PAS DE PANIQUE, LE CHEMIN EST VITE RETROUVÉ !

Grâce à une palette d'application, dont 150 ont été développées pour l'usager algérien, je me sens bien incorporée tant dans ma vie professionnelle que dans ma vie privée. En effet, dès que je franchis le seuil de ma salle de rédaction, je me hâte de parcourir les titres de l'actualité sur le net ; consulter mes boîtes de messagerie électronique et répondre aux mails reçus.
Ce terminal très pratique est devenu omniprésent dans mon quotidien. Il faut bien se mettre au diapason de l'actualité. Cela d'autant que la densité et l'intensité des news reflètent la presse d'aujourd'hui ; des données qui sont un élément vital pour le métier de journalisme. Le contact permanent avec mes amis et collègues est très important, pour échanger les dernières nouveautés via les réseaux sociaux. Hé oui ! là je dirais que la relation avec mon téléphone est l'une des plus «fusionnelles».
Car le monde des réseaux sociaux offre une connectivité qui transcende la notion du temps et permet à tout usager d'être informé en temps réel sur les évènements et les faits qui se passent un peu partout dans le monde.
Personne ne s'étonnerait du fait que toutes les institutions à caractère politique ou économique, les personnalités politiques et experts dans divers domaines, ainsi que les célébrités et même les médias ont un compte ou une page sur les réseaux sociaux les plus utilisés, notamment Facebook et Twitter pour faire la jonction actualité-activité.
En tout cas je ne peux pas m'imaginer sans connexion assurée par un réseau wifis et, à défaut, je me rabats instantanément sur la 3G.

LA HANTISE DE LA «BATTERIE FAIBLE»...

Mon smartphone est une partie intégrante de moi-même. Il m'accompagne partout. D'où mon souci permanent de voir cet outil technologique fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 12 mois sur 12. L'inquiétude est de mise aussi pour ce qui est de la batterie. Je ne conçois pas qu'elle « tombe « à zéro. Sinon c'est le désarroi le plus total. Ainsi, avant de sortir de chez moi, devrais-je m'assurer que mon câble data et le Power bank sont bel et bien dans mon sac à main. L'instrument est plus qu'un moyen de communication, c'est un outil de travail indispensable, incontournable, faisant partie, ou presque, du corps de son détenteur. Grâce à des performances en termes de qualité d'image et de son, mon smartphone m'accompagne partout où je me déplace pour effectuer mes missions et, bien entendu, il doit être bien chargé pour d'éventuels enregistrements et prendre des photos pour les envoyer à la rédaction.
Des « applis « nommées Yassir, Batolis et Ouedkniss… Son ubiquité fait du smartphone et de son usager « des inséparables «. C'est du moins le cas de Noura qui nous raconte son expérience avec le Smartphone avec un usage qui s'est intensifié au fil des années, au regard d'une multitude d'applis qui ont facilité ses activités quotidiennes.
Outre la communication et le tchat, cette jeune dame de 36 ans recourt à l'application « Yassir « pour un quelconque déplacement et plusieurs de ses achats sont faits via l'application « Batolis « ou « OuedKniss «. Noura est enseignante à l'Ecole supérieure des sciences de la mer. Sa profession, dit-elle souriante, s'est « connectée à la modernisation « grâce à cette mini machine rectangulaire de poche. Noura fait tout pour ne jamais laisser son smartphone derrière elle. Sinon rebrousser chemin pour le récupérer n'est guère une corvée. « Mon téléphone, c'est mon univers ! «, martèle-t-elle.

USAGE MASSIF DANS L'ESPACE UNIVERSITAIRE

L'espace universitaire n'échappe pas, lui aussi, au phénomène dit «smartphone «. L'ubiquité de cet appareil dans la vie des étudiants, qui sont d'ores et déjà prédisposés au maniement des nouvelles technologies, est à l'origine de l'éruption de nouvelles pratiques numériques chez eux. Qu'ils soient dans le transport ou au sein du campus, les étudiants et pour des motifs divers sont tout le temps « scotchés « à leurs portables, avec un doigt qui ne cesse de faire les va-et-vient dans tous les sens sur l'écran « ensorcelant «. Nabil, étudiant à l'université de Dely Brahim, nous livre ce témoignage : «A l'aide de mon portable, je suis tout le temps au courant de ce qui se passe à la fac «. Ce dispositif technologique, explique-t-il, nous permet d'effectuer nos recherches et d'accéder à des fonds documentaires intarissables via des plateformes conçues spécialement pour cela. « Les cours et les notifications affichées par l'administration de l'université, poursuit-il, sont accessibles grâce à « l'espace bleu « qui a abrégé efficacement les distances, en créant des liens entre étudiant – étudiant et étudiant-enseignant «. C'est dire combien cet appareil de navigation dans le monde digital a pu s'imposer comme outil number one des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Personne ne peut échapper à son attractivité qui titille nos besoins en permanente croissance. Sans mon smartphone je pense que je n'existerais pas !

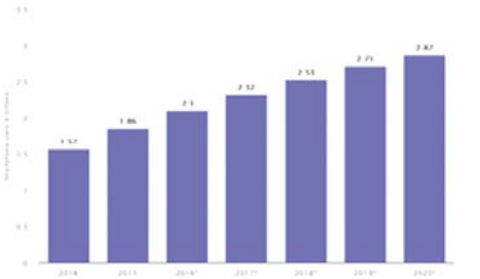
Aziza Mehdid

L'EXPERT EN NUMÉRIQUE, AHMED DJAMEL LAZREG, SUR L'USAGE DU SMARTPHONE DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES AU *JI* :

«Une pratique qui nécessite une législation solide»

A l'ère des innovations technologiques, l'usage du smartphone s'est imposé dans le quotidien des Algériens. Selon vous, quel usage en fait l'Algérien ?

Avant de parler de l'usage du smartphone, nous devons d'abord savoir que cet appareil est un mini-ordinateur. C'est autant dire qu'il regroupe les fonctionnalités d'un « laptop « plus celles d'un téléphone intelligent qui permettent à l'usager de communiquer et de contacter les autres n'importe où et n'importe quand.
En Algérie, l'utilisation du smartphone connaît un bond non négligeable et les statistiques du leader du e-commerce en Afrique Jumia, parlent de 18 millions d'Algériens détenteurs d'un smartphone. Néanmoins, qu'il serve en ce moment pour se connecter sur les réseaux sociaux dans la plupart des cas, envoyer des messages, des images, des documents et conférence-vidéos, et ce via plusieurs applications à l'instar de Messenger, Viber, Imo, Wats App, Instagram… ce qui est intéressant à savoir est que les Algériens manifestent un grand



L'évolution du nombre des usagers du smartphone dans le monde (statista 2018)

engouement pour cette technologie et commencent à l'approprier en développant des applications qui répondent à leurs propres besoins. J'en cite à titre d'exemple Yassir, qui offre un service de transport, et Batolis, une application dédiée au commerce électronique.

Quelle évaluation faites-vous de l'usage du smartphone en Algérie, notamment avec la démarche de la numérisation de l'économie entreprise par le gouvernement et l'adoption récente de la loi sur le e-commerce ?

Malgré l'évolution enregistrée dans le domaine des technologies dans notre pays, il reste beaucoup à faire pour instaurer confortablement une assise numérique inclusive. A mon avis, les contraintes relèvent de la mentalité de l'usager algérien qui demeure réticent quant à l'utilisation du smartphone pour consulter son compte bancaire ou même effectuer des transactions financières. Si nous faisons un parallèle entre les pratiques existantes, nous pouvons dire qu'ailleurs de grosses transactions sont effectuées via le smartphone. En France, il est prévu qu'en 2018 pas moins de 5,7 millions de la population auront recours au paiement mobile pour un volume moyen de transactions de 667 euros. 53% des clients consultent régulièrement leurs comptes ou accèdent à des solutions de e-paiement grâce à une application bancaire, et 30% des Français utilisent un smartphone pour envoyer de l'argent à leurs proches. Donc, vous pouvez constater que du moment que l'Algérien se contente de payer quelques factures en utilisant son smartphone, le gouvernement algérien aura du pain sur la planche.

Vous avez indiqué qu'environ 18 millions d'Algériens utilisent de façon abusive leurs appareils, à tel point qu'ils ne peuvent plus s'en passer. Que pensez-vous de cette dépendance des nouvelles pratiques afférentes à la numérisation (e-commerce, paiement mobile)?

Premièrement cette dépendance est tout à fait légitime, je dirai même incontournable du moment qu'on vit à l'ère du numérique. Le smartphone a révolutionné le quotidien de ses utilisateurs et offre plusieurs avantages, telle la rapidité d'accès aux opérations monétaires et financières, car la capacité de l'être humain demeure limitée devant celle des technologies. La sécurité, c'est là que le bât blesse.
Car l'Algérien reste réticent et pense encore que les systèmes informatiques ne sont pas suffisamment sécurisés. Or il y a des protocoles de communication et des systèmes de cryptage très puissants et fiables. Nonobstant le vrai problème de sécurité qui pourrait se poser en Algérie et comment garantir une protection « juridique « aux commerçants vis-à-vis de leurs clients, dont les comptes ne sont pas suffisamment alimentés pour payer une marchandise, notamment ce qui est de petites sommes.
Donc il est important de tenir compte de ce genre de contraintes et de prévoir un règlement à temps pour ne pas freiner la démarche de numérisation de notre économie en plein décollage.

Propos recuillis par A. M.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BEJAIA
DAIRA D'AKBOU
COMMUNE D'IGHRAM
NIF : 0985 0615 91991 08

2ème MISE EN DEMEURE

Le président de l'Assemblée populaire communale d'Ighram, vu la loi du 22/06/2011, relative à la commune ;
Vu le décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics ;
Vu le marché **N° 02/2017** du 27/12/2017 relatif au projet «**Suivi, achèvement du rez-de-chaussée (RDC) de la maison de jeunes à IGHRAM»** passé avec **l'entreprise «MEKBEL Mabrouk» de nettoyage et d'hygiène menuiserie aluminium bois et autre entreprise des travaux bâtiment T.C.E,** sise à Smaoun **centre**, wilaya de Béjaïa ;
Vu la délibération N° 28/2017, de l'Assemblée populaire communale d'Ighram, approuvant le marché sus-cité, approuvé par la tutelle en date du 27/12/2017 sous le numéro 355/2017 ;
Vu le visa du CF en date du 31/12/2017 sous le numéro 799 ;
Vu la première mise en demeure établie en date du 20/05/2018 ;
Vu le constat établi ce jour le 07/06/2018 portant sur l'abandon du chantier ;
Vu le retard considérable enregistré dans l'exécution des travaux.

Le président de l'Assemblée populaire d'Ighram, wilaya de Béjaïa, met en demeure pour la deuxième et la dernière fois **l'entreprise «MEKBEL Mabrouk» de nettoyage et d'hygiène menuiserie aluminium bois et autre entreprise des travaux bâtiment T.C.E**. sise à Smaoun centre, wilaya de Béjaïa, représentée par son gérant Monsieur **MEKBEL MABROUK**, de reprendre les travaux, de renforcer le chantier en moyens humains et matériels, et de remettre un planning détaillé sur les travaux, et ce dans un délai de **72 heures**, à compter de la date de publication de cette mise en demeure.
Faute de quoi, une résiliation aux torts exclusifs sera prononcée à l'encontre de votre entreprise.

Le président de l'Assemblée Populaire Communale

Le Jeune Indépendant **du 17/06/2018/ANEP N° 817 901**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE AIN DEFLA
DAIRA DE AIN DEFLA
COMMUNE DE AIN DEFLA
NIF : 098544010036730

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article n° 65 et 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service pulic.
Le président de la commune de Aïn Defla informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2018 du 11/04/2018, paru dans les journaux ***le Jeune Indépendant*** du 22/04/2018 et ***El Bilad*** du 21/04/2018 et à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 03/2018 du 12/04/2018, paru dans les journaux ***Supporters*** du 22/04/2018 et ***El Djazair*** du 22/04/2018.
Que le résultat de la commission d'évaluation des offres en date du 13/05/2018, 15/05/2018 successivement est le suivant :

Désignation des travaux	Entreprise retenue	NIF	Montant	Délais	Observation
- Aménagement des routes de cité Balbal côté Ouest	NOURI YOUSSEF Ain Defla	144440100054192	60.824.470,00 DA	12 MOIS	MOINS DISANT
- Aménagement et revêtement de la route reliant la ville de Ain Defla et la zone d'El Abed	SARL EGTP Frères BELAICHE Chlef	001402139001944	80.491.600,00 DA	09 MOIS	MOINS DISANT

Les autres soumissionnaires qui sont intéressé de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du siège de la commune (bureau des marchés) dans un délai de **trois (03) jours** au plus tard, à compter du premier jour de la publication de cet avis d'attribution et ceux qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et dans *le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP)* conformément aux dispositions de l'article n° 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations du service public.

LE PRESIDENT DE L'APC

Le Jeune Indépendant du 17/06/2018 /ANEP N° 817 900

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU
WILAYA DE BEJAIA
NIF N° 41 000 600 000 6012

RECTIFICATIF DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

La Direction des ressources en eau de la wilaya de BEJAIA informe l'ensemble des entreprises ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 26/2017 «**Réhabilitation et extension des réseaux d'AEP des villages de la commune Boukhelifa»**.
Lot 01 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP des villages El-Aach, Ighiouar, Arzou N'Barach, Toussoukth, Boukelal et Issoumar, commune Boukhelifa.
Lot 02 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP des villages Ikhitmene, Tala Oumalou, Taourirt-Ouarzazene et Ighil – Islane, commune Boukhelifa.
Lot 03 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP des villages Aguemoune, Akkal, Taghzout, El Houch, commune Boukhelifa.
Lot 04 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP des villages Ibenichene, Menkoufa, commune Boukhelifa.
Lot 05 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP des villages Tlata, Ainser, commune Boukhelifa.
Lot 06 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP du village Ait Guendouz, commune de Boukhelifa.
Lot 07 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP du village Dar M'Hand, commune de Boukhelifa.
Qu'une rectification est portée sur l'avis d'attribution provisoire de marché, paru en date du 20/03/2018 dans les quotidiens nationaux *le Jeune Indépendant* et *Wakt El Djazair*, comme suit :

Lot 05 : réhabilitation et extension des réseaux d'AEP des villages Tlata, Ainser, commune Boukhelifa.

Au profit de l'entreprise ETPHF FODIL KHALID, NIF **N° 179150100046162**, offre la moins disante, pour un montant de **28.614.145,00 DA TTC** et un délai de réalisation de **quatre (04) mois**, avec une note technique de **48/60** points.

Au lieu de :
Au profit de l'EURL BOUSMAHA SAID, NIF **N° 000330010915171**, offre la moins disante, pour un montant corrigé de **20.875.575,00 DA TTC** et un délai de réalisation de **quatre (04) mois**, avec une note technique de **30.5/60** points.

Le Jeune Indépendant **du 17/06/2018/ANEP N° 817 877**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03/DEP/2018
Relance suite à une déclaration de son infructuosité
NIF du service contractant 001310019015948

La direction des équipements publics de la wilaya de Bouira lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour l'équipement d'un centre culturel islamique à Bouira en lots ci-après :
Lot n° 01 : matériel et mobilier de bureau
Lot n° 02 : audiovisuel et informatique
Lot n° 03 : revêtement mural
Lot n° 04 : revêtement de sol et stores
Lot n° 05 : sonorisation

N.B. : les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et ne peuvent être retenus que pour un seul lot.
L'ensemble des entreprises intéressées par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des équipements publics, sise à zone des Parcs, Bouira, par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné muni du cachet de l'entreprise contre paiement de **1 500 DA** au compte **CCP N° 300026 clé 61** ou compte trésor **N° 201 007** ligne **710.**
L'ensemble du dossier d'appel d'offres, qui doit être présenté par le soumissionnaire, sera réparti en trois (03) parties : un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.
- Le dossier de soumission doit comporter :
1) Dossier de candidature contenant :
- Déclaration de candidature dûment remplie et signée.
- Déclaration de probité dûment remplie et signée.
- Statut s'il s'agit d'une société.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Registre du commerce.
- Bilans financiers des trois dernières années et éventuellement les références bancaires.
- Moyens humains justifiées par les diplômes et les attestations d'affiliation CNAS de l'année en cours.
- Matériels justifiés par les cartes grises pour le matériel soumis à immatriculation accompagnées de leurs contrats d'assurance et fiches contrôles techniques valides ou par des contrats de leasing ou de location ou contrat notariée entre deux opérateurs.
- Références professionnelles appuyées par des attestations de bonne exécution.

2) L'offre technique contenant :
1- Déclaration à souscrire (dûment remplie et signés).
2- Mémoire technique justificatif.
3- Cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite «Lu et accepté».

3) L'offre financière contenant :
- Lettre de soumission (dûment remplie et signée).
- Bordereau des prix unitaires (BPU) rempli et signé.
- Détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli et signé.

N.B. : voir le contenu du dossier de soumission détaillé à la partie instructions aux soumissionnaires du cahier des charges.

Les offres doivent être déposées au siège de la Direction des équipements publics zone des Parcs – Bouira.
La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. La date de dépôt des offres aura lieu le dernier jour correspondant à la fin de la durée de préparation des offres, au plus tard à **12h00.** Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable au cas où cette date coïnciderait avec des jours fériés et aux repos hebdomadaires légaux.
L'ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour correspondant à la date de dépôt des offres à 14h00 au siège de la Direction des équipements publics.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 17/06/2018/ANEP N° 817 905**

LE LEADER SYRIEN SE TROUVAIT À TARTOUS POUR L'AÏD

Moscou constate que le départ d'Assad n'est plus une exigence



Plusieurs pays ont signalé à Moscou leur refus d'exiger du départ du Président syrien Bachar el-Assad, a fait savoir la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères Maria Zakharova.

«Les succès militaires remportés par le gouvernement syrien dans sa lutte contre le terrorisme et la promotion d'un règlement politique de la crise en Syrie poussent les forces extérieures qui y sont impliquées à réfléchir sur une nouvelle politique», a indiqué la porte-parole. «Nous recevons des signaux sur l'assouplissement de la position de plusieurs pays qui ont auparavant exigé le changement du soi-disant « régime d'Assad »», a souligné M.Zakharova. Précédemment, le Président français Emmanuel Macron a indiqué qu'il ne considérait pas le retrait de Bachar el-Assad comme une condition préalable à la résolution du conflit syrien. «Je n'ai pas énoncé que la destitution de Bachar el-Assad était un préalable à tout. Car personne ne m'a présenté son successeur légitime!», a déclaré M. Macron cité par Reuters.

ASSAD À TARTOUS

Justement, et pour la prière du jour de l'Aïd al-Fitr marquant la fin du mois de jeûne de ramadan, le président syrien se trouvait ce vendredi 15 mai à Tartous, dans l'ouest du pays. La présidence a publié des photos de M. Assad priant à l'aube dans la mosquée Sayida Khadija de Tartous, une ville côtière, aux côtés du ministre des Biens religieux (Waqf) Mohammad Abdel-Sattar Sayyed et du mufti de Syrie Ahmad Badredine Hassoun. Selon l'AFP, d'autres photos le montrent entouré par des dizaines de fidèles le saluant à l'occasion de l'Aïd al-Fitr. La ville méditerranéenne de Tartous accueille une base navale russe, Moscou étant militairement engagée au côté des forces gouvernementales dans la guerre qui ravage la Syrie depuis 2011.

STAGNATION DU PROCESSUS DE PAIX

Lors de son point de presse, Mme Zakharova a également mis en garde contre la stagnation du processus de la paix en Syrie. «Une fois de plus, nous voudrions souligner que le règlement pacifique en Syrie doit aller de l'avant. La stagnation dans ce processus est extrêmement dangereuse, car elle peut réduire à néant les acquis considérables des derniers mois dans la lutte contre les terroristes, et cela ne peut être toléré», a-t-elle ainsi expliqué. Sputnik rapelle que les moyens de le régler sont au centre des discussions organisées à Astana, au Kazakhstan, et à Genève, en Suisse. Le Congrès du dialogue national syrien, organisé à Sotchi, en Russie, le 30 janvier dernier, a été la première tentative de réunir le plus grand nombre de participants à la table des négociations. Le Congrès a débouché sur la décision de créer une commission constitutionnelle à Genève.

R. I.

PALESTINE

Al Aqsa célèbre l'Aid El Fitr malgré les mesures répressives de l'occupation

DES DIZAINES de milliers fidèles palestiniens se sont rendus à Al Qods pour remplir leur devoir de prière de la fête El Fitr à la mosquée d'Al Aqsa , sachant que les forces d'occupation ont empêché des milliers de Palestiniens venus de l'extérieur d'Al Qods de parvenir à la mosquée , a rapporté la chaine satellitaire iranienne Al Alam. En effet, l'occupation israélienne a renforcé ses mesures répressives pour empêcher des centaines de milliers de palestiniens de se rendre à la mosquée Al-Aqsa , permettant uniquement aux palestiniens qui résident à Al Qods d'accomplir la prière du Fitr. Un membre du Comité de défense des territoires palestiniens, Silwan Fakhri Abu Diab, a affirmé qu' « il y a beaucoup de barrages routiers et de postes de contrôle à proximité de la mosquée Al Aqsa, à l'entrée de la ville sainte d'Al Qods ». Répondant aux appels pour défendre Al Aqsa et s'opposer aux projets israéliens de judaïsation, les résidents d'Al Qods ont décoré les mosquées de la ville, se sont rendus aux cimetières pour rendre hommage à leurs martyrs, défiant les mesures répressives de l'occupation israélienne. Une mère d'une famille, témoigne au correspondant d'Al Alam : « Tous mes enfant sont avec moi, sauf mon fils Mohammed qui est détenu. C'est quelque chose de difficile pour moi et je connais la souffrance que chaque mère d'un martyr et d'un détenu ressent ». Par ailleurs, deux jeunes palestiniens ont été blessés par des balles réelles tirées par des soldats israéliens ce vendredi matin à l'entrée du village de Nabi Saleh, au nord-ouest de Ramallah. Les forces d'occupation israélienne étaient stationnées à l'entrée du village et ont ouvert le feu vers les deux jeunes hommes, venant du village Kafar Ein. L'un d'eux a été touché de deux balles dans le pied alors que l'autre a été touché à la tête et à l'épaule par des éclats d'obus. Ils ont été transférés à l'hôpital de Yasser Arafat à Salfit pour recevoir un traitement. À Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont arrêté un jeune homme pour avoir prétendument tenté de se faufiler vers les territoires occupés, près de la barrière de séparation avec la bande de Gaza. Des sources israéliennes ont déclaré que le jeune homme n'était pas armé.

R. I.

AFFAIRE TARIQ RAMADAN

Les intellectuels internationaux exigent la libération du théologien

« **EXISTE-T-IL** une forme de justice pour les musulmans en France et une autre pour tous les autres ? », s'interrogent notamment les signataires de cette tribune…

Ils réclament « une procédure équitable ». Une centaine d'intellectuels réputés et reconnus dans leur discipline ont publié une lettre ouverte pour dénoncer le traitement judiciaire réservé à l'islamologue Tariq Ramadan, inculpé et incarcéré pour viols en France.

Dans cette missive relayée jeudi par le Groupe pour le droit à une procédure équitable pour Tariq Ramadan (DPETR), ces personnalités internationales exigent une justice « équitable » pour Tariq Ramadan et dénoncent les conditions de détention de l'homme de 55 ans : un droit limité aux visites familiales, l'absence d'accès à son dossier judiciaire ou encore des conditions non adaptées à son état de santé, rapporte Libération. « Existe-t-il une forme de justice pour les musulmans en France et une autre pour tous les autres ? »

Les intellectuels signataires de cette tribune mettent en cause l'impartialité des magistrats. « Tariq Ramadan a-t-il bénéficié de l'égalité de traitement tant appréciée par la France, alors que des personnalités politiques de haut rang accusées de faits similaires continuent de bénéficier de leur liberté de mouvement ? », écrivent les intellectuels essentiellement européens, américains et arabes, parmi lesquels figurent le cinéaste Ken Loach, le philosophe canadien Charles Taylor, le journaliste britannique Peter Oborne, ainsi que des chercheurs et des politiciens.

Les signataires de la pétition vont plus loin. « Pourquoi Tariq Ramadan a-t-il été privé de liberté sous caution lors de l'enquête préliminaire (alors) qu'il s'est rendu volontairement à l'interrogatoire et a donné toutes les garanties requises ? (…) Existe-t-il une forme de justice pour les musulmans en France et une autre pour tous les autres ? », s'interrogent-ils. « Les magistrats français semblent ignorer les diagnostics de neuf médecins qui stipulent que Tariq Ramadan souffre d'une sclérose en plaques, y compris l'avis de l'autorité médicale en chef de la prison qui a confirmé que son état de santé n'était pas compatible avec le maintien en détention », est-il également écrit dans cette lettre. Pour le moment, aucun intellectuel français de renom, hormis le politologue et islamologue François Burgat, ne s'est joint à cette pétition. Le DPETR, qui multiplie les actions de soutiens envers Tariq Ramadan, avait déjà lancé en avril une pétition pour demander la remise en liberté du théologien qui a recueilli plus de 150.000 signatures.

D. Z. et agences

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
03:05	12:30	16:22	19:55	21:39	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:13	12:35	16:26	19:58	21:41

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:25	12:49	16:41	20:14	21:58

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:43	12:40	16:20	19:51	21:24

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:36	12:56	16:46	20:19	22:01

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:42	13:01	16:51	20:23	22:05

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
03:47	13:04	16:53	20:25	22:06

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 6111 – DIMANCHE 3 CHAOUAL 1438

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	26°	17°
Oran	29°	17°
Constantine	27°	11°
Ouargla	41°	26°

SELON UN RÉCENT RAPPORT DU FMI

Des progrès dans la gestion de l'investissement public

Le FMI a indiqué que l'Algérie a pris «d'importantes mesures» durant la dernière décennie pour améliorer la gestion de l'investissement public mais qui devraient être renforcées en vue de concilier objectifs macroéconomiques et planification des projets d'investissements.



Dans un rapport thématique sur l'efficience de la dépense publique en Algérie, publié à Washington, l'institution de Bretton Woods note « qu'au cours de la dernière décennie, l'Algérie a pris des mesures importantes pour améliorer la gestion de l'investissement public «.

L'étude publiée en parallèle avec le rapport annuel d'évaluation de l'économie algérienne, cite à ce titre la création en 2004 de la Caisse nationale d'équipements pour le développement (Cned) qui supervise l'évaluation et l'exécution des grands projets d'investissements publics.

L'effort de la Cned a été consolidé en 2010, lorsqu'elle a publié des lignes directrices à l'intention des ministères sectoriels sur la manière d'identifier les projets susceptibles de soutenir la stratégie du gouvernement, d'entreprendre des études de conception et de préfaisabilité des projets.

S'y ajoute le décret présidentiel de 2015, régissant les marchés liés aux investissements publics qui a introduit l'appel d'offres comme principale méthode de passation de marchés tout en énonçant des conditions d'attribution claires pour les cas d'ententes mutuelles. Dans le sillage des réformes entreprises pour réduire les coûts supplémentaires des investissements, le gouvernement a décidé en 2013 de soumettre toute demande de réévaluation dépassant 15% du coût initial du projet à son approbation.

Au plan financier, le FMI rappelle l'adoption, pour la première fois en 2017, d'un plan budgétaire à moyen terme pour fournir un ancrage clair aux dépenses publiques, ainsi que la fermeture de plusieurs CAS, (compte d'affectation spécial) qui a aidé à renforcer la capacité de suivi de l'exécution du budget.

L'étude qui s'intéresse aussi aux moyens d'améliorer l'efficience de la dépense publique en Algérie pour doper une croissance inclusive remonte aux années 1990 pour décortiquer le contexte macroéconomique qui avait incité les autorités à partir de 1999 à lancer des investissements publics massifs dans les infrastructures, la santé et l'éducation. «Les troubles sociaux et les défis économiques des années 1990 ont laissé l'Algérie avec des lacunes considérables en termes d'infrastructures et de besoins sociaux «, aggravées par la raréfaction des ressources résultant du choc pétrolier de 1986, rappelle encore le FMI.

« Cette expérience a largement façonné la politique de dépenses publiques dans les décennies suivantes. Depuis la fin des années 1990, l'Algérie a fait des investissements massifs dans la santé et l'éducation pour répondre aux besoins pressants de sa population, tout en travaillant à combler les grandes lacunes dans les infrastructures «, note l'étude.

Environ 70% des investissements publics ont été consacrés aux infrastructures économiques (routes, ports, aéroports, énergie) et sociales comme le logement, la santé, l'éducation, les loisirs et la culture. L'investissement public est devenu un moteur de croissance de création de d'emplois. En 2017, l'emploi public représentait 40% de l'emploi formel global. L'Etat est devenu ainsi un employeur de premier recours, offrant des conditions d'emploi qui réduisent, cependant, l'attrait des emplois dans le secteur privé, estime l'institution de Bretton Woods.

Grâce à ces politiques, l'Algérie a réalisé des progrès significatifs sur de nombreux indicateurs socio-économiques. La scolarisation a augmenté, la pauvreté extrême a été considérablement réduite, le pays s'est hissé en l'espace de quelques années à la catégorie des pays ayant un niveau de développement humain élevé.

M. D.

EMIRATES

L'été se rafraichit grâce au service de glaces gratuit

CETTE SAISON estivale, Emirates servira gratuitement des glaces à l'ensemble de ses clients à l'aéroport international de Dubaï. Des coupes de crème glacée seront distribuées au sein des zones de départs et de transits du Terminal 3 du 15 juin au 31 août, pour les clients voyageant depuis et via Dubaï.

La crème glacée, sous la marque Emperor, est faite maison par le Centre de Restauration d'Emirates (EKFC) et la compagnie aérienne prévoit de servir plus de deux millions de coupes de glace à ses passagers au courant des trois prochains mois. Les clients pourront retrouver les chariots à glace Emirates à travers les zones de départ et de transit du Terminal 3 et choisir parmi cinq saveurs : chocolat, vanille, dattes & café arabe, sorbet à la mangue et sorbet au citron. Ces délices frais seront servis quotidiennement durant les heures de pointes au départ – de minuit à 3h00, de 12h30 à 14h30, et 18h à 21h.

Emirates investit continuellement afin de fournir une expérience de voyage inégalée, et cette simple mais sympathique initiative est le reflet de son engagement à satisfaire ses clients. Emperor, la populaire crème glacée d'Emirates est actuellement servis à bord des classes de voyages premium sur une sélection de vols vers l'Europe et le Royaume-Uni, ainsi qu'au sein des sept lounges Emirates à l'aéroport international de Dubaï.

Le hub d'Emirates à Dubaï relie directement vers plus de 150 villes à travers son réseau sur tous les continents dont ses dernières destinations cet été – London Stansted et Santiago, Chili. La compagnie aérienne offre un excellent service à bord, de délicieux mets gastronomiques et boissons sélectionnées. Emirates propose des produits de qualité et un excellent rapport qualité-prix avec des fauteuils-lits en Classe Affaires, le plus grand écran individuel en Classe Economique au monde de 13.3 pouces et jusqu'à 3500 chaines de divertissement à la demande sur ice, son système de divertissement à bord primé.

Les familles avec enfants pourront profiter d'une gamme complète de services dédiés, depuis l'embarquement prioritaire sur tous les aéroports, aux repas, jouets et chaines de divertissements pour enfants sur ice ainsi qu'une zone d'enregistrement dédiée et la mise à disposition d'une poussette gratuite à l'aéroport international de Dubaï, garantissant une expérience de voyage plus fluide au sol.

Emirates Skywards, le programme de fidélité primé de la compagnie aérienne, a également récemment introduit une offre enrichie nommée « My Family « permettant aux membres d'une famille de regrouper jusqu'à 100% des Skywards Miles cumulés sur les vols Emirates, et d'échanger leurs points plus rapidement qu'avant.



SOUS LE SIGNE DE LA SOLIDARITÉ ET DU RÉCONFORT

Ooredoo et le CRA partagent les joies de l'Aïd el Fitr avec les enfants hospitalisés

FIDÈLE à son engagement citoyen, Ooredoo a célébré en partenariat avec le Croissant Rouge Algérien (CRA), l'Aïd el Fitr el Moubarak avec les enfants hospitalisés à travers les wilayas d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Pour la 14ème année consécutive, Ooredoo place cette fête religieuse sous le signe de la solidarité et du réconfort et se mobilise en partageant la joie de l'Aïd et en offrant des cadeaux aux enfants qui n'ont pas l'occasion de vivre ces moments avec leurs familles et dessiner un sourire sur leur visage.

Une initiative citoyenne qui a vu la participation de Mme Meriem Cherfi, Déléguée Nationale à la Protection et à la Promotion de l'Enfance, de Mme Zahia Benarous, ancienne ministre et journaliste, de Dr. Belhout, représentant du CRA, de M. Ramdane Djezairi, Directeur Opérationnel des Relations Publiques et Médias de Ooredoo, des employés bénévoles de Ooredoo et de volontaires du Croissant Rouge Algérien, qui ont rendu visite aux enfants dans différents hôpitaux d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Ce geste de solidarité s'inscrit dans la stratégie de responsabilité sociétale de Ooredoo et s'ajoute à l'opération des Iftar au profit des jeuneurs organisés tout au long du mois de Ramadhan au niveau de ses locaux de restauration à Alger, Oran et Constantine conjointement avec le CRA.

Cette opération citoyenne a été fortement appréciée par les enfants hospitalisés, leurs parents et le personnel médical et paramédical.

A travers ces activités citoyennes initiées chaque année, Ooredoo confirme sa volonté de contribuer à l'élan national de solidarité au sein de la société algérienne.